

PAR COURRIEL

Québec, le 6 octobre 2020

Monsieur Marc Provencher
Évaluations environnementales
Direction des activités de protection de l'environnement
Environnement et Changement climatique Canada
marc.provencher@canada.ca

**Objet : Questions complémentaires – Projet de construction d'un complexe de
liquéfaction de gaz naturel à Saguenay**

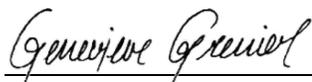
Monsieur,

En référence au dossier présentement à l'étude, la commission chargée de l'examen du projet précité désire obtenir des renseignements.

Veuillez trouver, annexée à la présente, des questions auxquelles nous souhaitons grandement recevoir des réponses d'ici le 9 octobre prochain à 16 h compte tenu de l'échéancier dont dispose la commission pour ses travaux.

Afin de faciliter le suivi et le repérage de l'information, merci de bien vouloir reprendre le libellé de la question avant d'y ajouter votre réponse.

Nous vous remercions de l'attention que vous porterez à cette demande et vous prions d'agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.



Geneviève Grenier
Coordonnatrice du secrétariat de la commission



Émissions de GES en amont : tarification du carbone

L'Initiateur du projet GNL Québec affirme qu'il prévoit s'alimenter à 100 % en gaz canadien et signerait donc des ententes d'approvisionnement avec des fournisseurs de l'Alberta.

- Est-ce que les émissions de méthane et de gaz à effet de serre associées à l'extraction du gaz naturel en Alberta, en Saskatchewan et en Colombie-Britannique sont soumises à une comptabilisation et à une tarification du carbone dans les provinces où le gaz est extrait ? Veuillez décrire ces modes de comptabilisation et de tarification du carbone.
- Veuillez préciser les autres réglementations auxquels sont assujettis les producteurs de gaz naturel dans les provinces de l'Ouest canadien pour limiter les émissions de gaz à effet de serre.